

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FORMATION

Objectifs

- Soutenir les clubs pour la formation de leurs entraîneurs
- Favoriser la tenue de formations en Outaouais

Admissibilité

- Formation reconnue par le PNCE
- Coût d'inscription individuelle de 100\$ ou plus
- Formation tenue en Outaouais

Critères considérés

- Nombre de participants
- Impact sur le développement de la discipline sportive en Outaouais

Utilisation admissible des fonds alloués

- Réduction du coût d'inscription des participants
- Compenser pour atteindre le nombre minimum de participants requis
- Frais de location d'un local ou d'équipement pour la formation

Procédure

- Demandes acceptées 1^{er} octobre et 1^{er} mai (analyse 2 fois par année)
- Montant maximal alloué de 1 000 \$, bonification possible pour les projets exceptionnels
- Totalité du montant remis sous présentation des pièces justificatives (factures)

Documents à fournir

- Formulaire de demande
- Liste des participants
- Facture de la fédération sportive ou de Sports Québec

Modalité

- Volet développement – montant de 500\$ maximal par formation
- Volet haute performance – montant de 1000\$ maximal par formation

Budget minimal annuel : 5 000\$



CDSG
Conseil de développement
du sport de Gatineau

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FORMATION volet entraîneur

Objectifs

- Soutenir les entraîneurs dans leur cheminement
- Favoriser le développement des entraîneurs de la région

Activités ou événements admissibles

- Formation reconnue par le PNCE
- Colloque, congrès ou séminaire
- Stage de perfectionnement relié au sport

Critères considérés

- Cheminement professionnel de l'entraîneur
- Prioriser les demandes de certification pour devenir formateur
- Impact sur le développement de la discipline sportive en Outaouais

Procédure

- Demandes acceptées 1^{er} octobre et 1^{er} mai (analyse 2 fois par année)
- Montant maximal alloué de 1 000 \$, bonification possible pour les projets exceptionnels
- Totalité du montant remis sous présentation des pièces justificatives (factures)

Dépenses admissibles à un remboursement

- Frais d'inscription
- Frais de déplacement (essence et location)
- Frais d'hébergement et de stationnement
- Frais de repas (alcool exclu)

Documents à fournir

- Formulaire de demande
- Pièces justificatives (factures)

Modalité

- Volet haute performance – montant de 1000\$ maximal par entraîneur annuellement

Budget minimal annuel : 5 000\$



CDSG
Conseil de développement
du sport de Gatineau